



Independent observer
of the Global Fund

Principales décisions adoptées à la réunion du Conseil d'administration du Fonds mondial

Le Conseil d'administration du Fonds mondial a tenu sa 38^e réunion à Genève (Suisse), les 14 et 15 novembre 2017. L'OFM était présent à cette réunion en qualité d'observateur. Les principales décisions adoptées à la réunion sont présentées ci-dessous, par ordre chronologique. (Pour connaître l'énoncé exact des décisions du Conseil d'administration, voir le document relatif aux décisions, disponible en anglais à l'adresse suivante : www.theglobalfund.org/en/board/meetings/38. Le Fonds mondial publiera prochainement la documentation contextuelle au même endroit.)

Nomination du Directeur exécutif. Le Conseil d'administration a nommé Peter Sands au poste de Directeur exécutif pour un mandat de quatre ans. Voir l'[article de l'OFM](#). [Voir la décision n° 3.]

Reconnaissance de Mme Wijnroks. Le Conseil d'administration a adressé ses sincères remerciements à Mme Wijnroks pour son leadership en tant que Directrice exécutive par intérim. Il a évoqué son travail de mise en œuvre de la stratégie 2017-2022 du Fonds mondial en même temps qu'elle supervisait un nombre considérable de subventions en cours d'établissement, ainsi que ses préparatifs en vue de l'arrivée du nouveau Directeur exécutif. Avant d'assumer la direction par intérim, Mme Wijnroks a été directrice de cabinet de 2013 à 2017, et avant cela, elle représentait la circonscription du Point Sept au Conseil d'administration. Pendant tout ce temps, a affirmé le Conseil d'administration, sa passion pour la mission du Fonds mondial, son engagement et son optimisme inébranlable en ont inspiré beaucoup. [Voir la décision n° 4.]

Siège sans droit de vote au Conseil d'administration pour de nouveaux donateurs. Le Conseil d'administration a transformé un siège sans droit de vote existant en siège réservé à un représentant de donateurs publics ayant contribué au moins 10 millions de dollars pour 2017/2019. De plus amples détails

sont fournis dans un [article](#) de la version anglaise courante de l'OFM. [Voir la décision n° 5.]

Budget de fonctionnement et plan de travail 2018. Le Conseil d'administration a approuvé le budget de fonctionnement 2018, d'un montant de 312,0 millions de dollars. Ce montant inclut 15,92 millions de dollars pour le Bureau de l'Inspecteur général et une dépense ponctuelle exceptionnelle de 12,0 millions de dollars maximum relative à l'investissement du Fonds mondial dans l'infrastructure du Campus Santé. Le Conseil a réaffirmé son engagement à ne pas dépasser le plafond de 900,0 millions de dollars pour 2017/2019. Il a également approuvé le descriptif du plan de travail et du budget 2018 de l'organisation. De plus amples détails sont fournis dans un [article](#) de la version anglaise courante de l'OFM. [Voir la décision n° 6.]

Mobilisation de ressources. Le Conseil d'administration a demandé à son nouveau Directeur exécutif de mettre au point un cadre pour un plan d'action de mobilisation de ressources (2018/2019), en consultation avec les partenaires et le Comité des finances et de la vérification. Il a demandé que le plan soit prêt pour sa 39^e réunion, qui se tiendra les 9 et 10 mai 2018, et qu'un plan détaillé et chiffré soit présenté aux comités concernés en juin 2018. [Voir la décision n° 7.]

Cibles des indicateurs clés de résultats. Le Conseil d'administration a approuvé les cibles des indicateurs clés de résultats 3, 6a i, 6a ii, 6b, 6e et 12b, soulignant que la cible de l'indicateur 12b sera revue au premier trimestre 2018. Il a accepté de reporter l'examen et l'approbation de la cible de l'indicateur 6a iii jusqu'à ce qu'une valeur de référence soit disponible. Le Fonds mondial dispose à présent d'un ensemble pratiquement complet de cibles pour les indicateurs clés de résultats. De plus amples détails sont fournis dans un [article](#) de la version anglaise courante de l'OFM. [Voir la décision n° 8.]

Politique relative à la lutte contre la fraude et la corruption. Le Conseil d'administration a approuvé une politique formelle relative à la lutte contre la fraude et la corruption, et chargé le Directeur exécutif d'élaborer une plan de mise en œuvre, puis de l'informer régulièrement, au travers du Comité d'éthique et de gouvernance, de l'avancement de la mise en œuvre. Le Conseil a habilité le Directeur exécutif et l'Inspecteur général à approuver des exceptions à cette politique dans le cadre de leurs compétences respectives. Il leur a demandé de préparer des rapports appropriés sur l'exercice de l'autorité déléguée au titre de cette décision, qu'ils présenteront régulièrement au Comité d'éthique et de gouvernance et au Comité des finances et de la vérification. Le Conseil d'administration a indiqué que le pouvoir délégué au Directeur exécutif et à l'Inspecteur général prendra fin lorsqu'il aura adopté le cadre qu'il a demandé au Secrétariat d'élaborer au titre de la décision n° 7 adoptée à sa 37^e réunion. (Dans cette décision, le Conseil demandait au Secrétariat d'élaborer un cadre visant à éclairer les décisions futures d'investissements envisagées avec les partenaires de développement.) [Voir la décision n° 9.]

[Read More](#)
